

motion contre l'embauche de « médiateurs de réussite éducative ».

L'annonce faite par le Ministre de l'Éducation Nationale, sans aucune concertation, sur la création de 5000 emplois de « médiateurs de la réussite scolaire », chargés, en liaison avec les familles, de traiter l'absentéisme scolaire dans les établissements est choquante voire méprisante.

Il s'agit là de l'illustration des relations qu'envisage le gouvernement avec les organisations professionnelles, confirmées par les élections professionnelles de décembre 2008.

Cette nouvelle catégorie de personnels devra assumer des missions qui sont déjà assurées quotidiennement par les Assistants d'éducation, les Assistantes sociales Conseillers Principaux d'Éducation, notamment. Ces derniers sont des personnels qualifiés et formés pour effectuer et assurer le suivi de tâches aussi diverses que :

- Le relevé d'absence
- L'appel aux familles
- Les rencontres des familles dans l'établissement et hors établissement par l'intermédiaire des Travailleurs sociaux.
- La gestion de l'absentéisme...etc

Pour les CPE, ces missions sont l'essence même de la circulaire de 1982 qui régit le statut et organise le métier des CPE.

En revanche, cette annonce ne fait que confirmer le manque crucial de CPE et d'Assistantes sociales, dont les recrutements sont indigents depuis plusieurs années et ne couvrent même plus les départs en retraite.

Le Ministre de l'Éducation Nationale crée une nouvelle catégorie de personnels précaires et non formés, qui fait craindre légitimement aux CPE soit leur disparition soit une transformation de leurs missions éducatives en tâches administratives.

Ainsi, seul le souci de réaliser des économies budgétaires substantielles prévaut à cette annonce. Plutôt que de s'attaquer véritablement aux problèmes de l'absentéisme et du décrochage scolaire dont les dimensions sociales et éducatives sont évidentes, le ministre met en péril ces missions alors même qu'il prétend les développer.

Élus au CA du collège Clemenceau, nous demandons au ministre de recruter en nombre suffisant les CPE et assistantes sociales nécessaires, afin d'assurer l'ambition et le développement d'un service public d'Éducation auquel nous sommes attachés.

POUR 11 ; ABSTENTION =5 ; CONTRE=0.